

Pays des  
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Modification du tableau  
des effectifs

Décision n° 18 04 35

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 avril à 18H30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lavagna Maurice.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Messieurs Stéphane Sainsaulieu, Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel,

Absents excusés : Messieurs Edmond Mari, Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde Monsieur Yves Pons,

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** les besoins en recrutements, les réorganisations de service et de temps de travail,

#### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

##### Décide l'ouverture de :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 21h/semaine
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 28h/semaine
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps non complet 28h/semaine

##### Décide la fermeture de :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'assistant sociaux éducatif à temps non complet 28h/semaine
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

Nombre de conseillers en  
exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Arrête le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
<b>Filière administrative</b>					
Attaché	A	3	0	2	1
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	0	4	0
Adjoint administratif	C	6	4	6	0
<b>Filière technique</b>					
Ingénieur	A	1	0	1	0

## AR PREFECTURE

006-240600593-20180413-18/05/2018  
Regu le 04/05/2018

Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	3	0	3	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	11	3	8	3
Adjoint technique	C	24	5	21	3
<b>Filière médico-sociale</b>					
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	2	0	0	2
Educateur principal jeunes enfants	B	1	0	1	0
Educateur jeunes enfants	B	5	2	1	4
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	21	3	13	8
Agent social 2 <sup>ème</sup> classe	C	27	6	26	1
<b>Filière animation</b>					
Adjt animation principale 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	0
Adjt animation	C	1	0	1	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>120</b>	<b>24</b>	<b>98</b>	<b>33</b>

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT PAR INTERIM  
M. LAVAGNA

